

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-5-14-3

Séance du jeudi 20 juin 2024

CITIVIA-SEM DERNIER APPEL DE FONDS CONCERNANT LA PART CEA A L'AUGMENTATION DU CAPITAL DECIDEE LE 21 JUIN 2019

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludvine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
DELATTRE Cécile donne procuration à DEBES Vincent
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MATT Nicolas
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
RAPP Catherine donne procuration à BELTZUNG Maxime
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
ZELLER Fabienne donne procuration à MILLION Lara
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BOHN Patricia, JENN Fatima, MUNCK Marc

ABSENTS :

FUCHS Bruno, TENENBAUM Anne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1524-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la modification du capital social des sociétés d'économie mixte,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2019-3-2-1 du 21 juin 2019 approuvant l'augmentation de capital de la société CITIVIA-SEM,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin, n° CP-2020-9-2-3 du 9 octobre 2020 approuvant le montant définitif de l'augmentation de capital de CITIVIA-SEM,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2020-15-2-1 du 15 mai 2020 autorisant le versement d'une première tranche de capital d'un montant de 156 688.23 €,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-2-4 du 15 novembre 2021 autorisant le versement d'une seconde tranche de capital d'un montant de 132 918.69 €,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD 5-8-3 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP 2023-4-14-2 du 15 mai 2023 autorisant le versement d'une troisième tranche de capital d'un montant de 219 846.25 €,
- VU la délibération du conseil d'administration de CITIVIA-SEM du 19 décembre 2023 relative à la libération de la quatrième et dernière tranche de l'augmentation de capital
- VU l'appel de fonds n° 4 adressé par CITIVIA-SEM à la Collectivité européenne d'Alsace le 09 avril 2024,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission du territoire de l'agglomération de Mulhouse du 26 avril 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le versement de 117 296.43 € au titre du dernier appel de fonds de l'augmentation de capital de CITIVIA SEM, souscrite par la collectivité pour un montant total de 626 749.60 € par délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD 2019-3-2-1 du 21 juin 2019 ;
- Autorise le Président à signer tout document se rapportant à la libération de cette tranche de capital.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P014</i>	<i>O009</i>	<i>P0146E08</i>	<i>T10</i>	<i>(3984) 26-261-01</i>	<i>117 296.43 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>117 296.43 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote

Lara MILLION, Présidente de CITIVIA SEM

Marc MUNCK, Jean-Luc SCHILDKNECHT et Pierre VOGT, membres du CA au sein de CITIVIA SEM